

L'Amérique en procès – Léonard Weinglass, un avocat contra la justice d'État, par Seth Tobocman, Toulouse, Éditions Ici-bas, 2020, 224 p., 27 €.

Dans quelles circonstances est-il justifié d'enfreindre la loi ?

Je vois 3 critères : D'abord existait-il une menace claire et imminente ? Le 24 novembre 1986, des gens mouraient du fait des crimes de la CIA. Ensuite, l'action visait-elle à atténuer un préjudice ? Comme le déclaré le docteur Ellsberg, la contestation est le moyen par lequel le public a corrigé des injustices au cours de notre histoire. Enfin, existait-il une autre option sur le plan juridique ? Des témoins ont affirmé que le Congrès n'était pas maître de la CIA.

Je pense que vous jugerez que les actions de ces étudiants se fondaient sur la nécessité et, ce faisant, vous les aiderez à rendre notre pays meilleur et notre avenir plus sûr.

Des plaidoiries de ce genre, Len Weinglass en a prononcé de nombreuses. Là, il défendait des étudiants de l'Université du Massachussets, parmi lesquels une certaine Amy Carter, fille de l'ancien président des États-Unis. Ceux-ci avaient occupé un bâtiment de leur Université pour protester contre des séances de recrutement organisées dans le campus par la CIA, qu'ils considéraient comme une organisation terroriste puisqu'elle commettait des attentats dans plusieurs pays d'Amérique latine. Plutôt que de se concentrer sur les infractions reprochées à ses clients, Len Weinglass décida de faire le procès de la CIA. Défense civile, état de nécessité : des notions que nous connaissons bien aujourd'hui. C'était bien moins le cas en 1983.

C'est donc la biographie de cet avocat engagé, hors du commun, que nous conte Seth Tobocman, un grand auteur de bandes dessinées américain (son précédent album, *Quartier en guerre*, était sélectionné au festival d'Angoulême en 2017). Peu de vignettes, ou alors déstructurées. Noir et blanc. Le style est puissant. Le poids des mots, le choc des dessins...

Né en 1930 dans une famille de juifs immigrés, d'un père qui avait fait fortune dans l'immobilier mais avait été ruiné par la crise de 1929, Léonard étudie le droit à la Georges Washington University puis à Yale. Il entre à l'armée en 1954. Avocat militaire, il obtient l'acquittement d'un soldat noir en cour martiale. Peu apprécié par son supérieur...

Il s'établit à Newark, dans la banlieue noire de New York et, naturellement, devient le défenseur des contestataires : locataires en grève de loyers, manifestants, voire émeutiers (nous sommes à l'origine du mouvement des *black blocks*)...

1968 : les hippies, Woodstock, les Panthers, les yippies, les manifestations contre la guerre du Viet Nam : il défend Bobby Seale, puis les 7 de Chicago. Puis, il y a l'affaire Dan Ellsberg, l'homme à l'origine du scandale des *Pentagon Papers*, où il obtient la nullité des poursuites en démontrant les tentatives d'influences de la présidence sur le siège du tribunal.

C'est donc l'histoire de cinquante ans de lutte pour les libertés, l'émancipation des minorités, la démocratie, la paix, que nous parcourons. L'histoire d'un avocat fantastiquement doué, pénaliste hors du commun, qui a préféré se mettre au service des opprimés, souvent gratuitement ou contre des honoraires qui étaient recueillis par souscription, plutôt qu'aux côtés des riches et des puissants.

Dans la remarquable préface qu'il a rédigée pour l'édition française de cette bande dessinée, notre confrère Raphaël Kempf cite Len Weinglass, en 2008, trois ans avant qu'il nous soit arraché par un cancer :

La société est devenue bien plus punitive et le système pénal fait écho à ce changement. Lorsque l'assemblée générale des Nations-Unies a envisagé d'abolir la peine de prison à vie pour les mineurs, 185 pays ont voté pour, et seuls les États-Unis s'y sont opposés. C'est parce que nous avons 2300 mineurs qui exécutent une peine de perpétuité et, parmi eux, certains ont juste 13 ans. Cela ne provoque aucun débat aux États-Unis. Dans les années 1960, être condamné à la perpétuité permettait de demander une libération conditionnelle après vingt-quatre ans, et vous étiez libéré après trente-quatre. Sous la présidence Clinton, la conditionnelle a été abrogée. Si vous prenez la perpétuité, vous mourrez en prison... Double peine...

Quel avocat ! Quel exemple ! Quel homme !

Luttons !

Patrick Henry